

SEVADEC

Syndicat mixte pour l'Élimination et la VAlorisation des DEchets ménagers du Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	17

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt et un et le mardi 21 décembre à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 14 décembre 2021, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Malika BOUAZZI (suppléante de M. GRENAT), Brigitte HAVART (suppléante de Mme MARCQ), Corinne NOEL, Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. MARCOTTE-RUFFIN), Marc BOUTROY, Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Pascal DUBUS (suppléant de M. MIGNONET), Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Jean-Marie LOUCHEZ (suppléant de M. COUSIN), Olivier PLANQUE.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. AGIUS), Véronique DESEIGNE, Brigitte MARCQ (Suppléée par Mme HAVART), Messieurs Charles COUSIN (suppléé par M. Jean-Marie LOUCHEZ), Gérard GRENAT (suppléé par Mme BOUAZZI), Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN (suppléé par M. BEGUE), Philippe MIGNONET (suppléé par M. DUBUS).

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Malika BOUAZZI.

F5-12-2021 : PARTICIPATIONS FINANCIERES DES DECHETS DES PROFESSIONNELS RECUS EN DECHETERIES – MODIFICATION DES TARIFS
--

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que, par délibération en date du 27 mars 2018, le Comité Syndical a modifié la tarification concernant les déchets des professionnels reçus en déchèteries, à compter du 1^{er} mai 2018, comme suit :

Gravats / inertes	: 54 € H.T.
Déchets verts	: 43 € H.T.
Bois	: 52 € H.T.
Tout-venant	: 83 € H.T.
Batteries, cartons, D.E.E.E., huiles et métaux	: Gratuit

Cette participation financière doit être revue en fonction des prix des marchés de traitement des déchets.

Accusé de réception en préfecture 062-256203936-20211221-F5-12-2021-DE Date de télétransmission : 23/12/2021 Date de réception préfecture : 23/12/2021

La nouvelle tarification pourrait être établie comme suit :

Tarification au passage → 1 passage par semaine

Gravats / inertes	: 54 € H.T.
Déchets verts	: 47 € H.T.
Bois	: 57 € H.T.
Tout-venant	: 83 € H.T.
Plâtre	: 73 € H.T.
Batteries, cartons, D.E.E.E., huiles et métaux	: Gratuit

La date de prise d'effet de cette tarification est fixée au 1^{er} janvier 2022.

Cette tarification sera également applicable aux particuliers pour des apports au-delà de 60 passages par an.

Les professionnels n'ayant pas signé de convention pour la facturation seront refusés en déchèterie.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 10 décembre 2021, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER** la nouvelle tarification applicable aux professionnels comme indiqué ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions et tous les actes y afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADÉC
62107 CAVAIS CEDEX

